

# Séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

L'an 2023 et le 19 Octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

**Présents** : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, MM : CROUILLERE Stéphane, GODET Roger

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RAVAND Jean-Claude à M. CROUILLERE Stéphane

Absent(s) : MM : CRAVEIA Jacques, FORGET Nicolas, ROUZIER Thomas, SENEGON Sébastien

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DUGAST Mireille

## Délibération N° 2023-33

**Objet de la délibération** : Préparation de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Vu le courrier de notification du rapport 2023 du CLECT en date du 30 août 2023, adressé par Mme la Présidente de la Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, Considérant que ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 24 communes membres,

Considérant la compétence obligatoire GEMAPI, avec une participation de la 4CPS pour 2023 de 16 041 €, une partie des communes concernées vont contribuer à cette participation en se basant sur des critères définit,

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, d'approuver la préparation de la CLECT sur l'évaluation des charges transférées au 1 janvier 2022 et 2023.

## Délibération N° 2023-34

**Objet de la délibération** : Droit de préemption urbain / Déclaration d'intention d'aliéner Propriété Mme GROUARD Christine

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître CASSARA Laurent, Notaire à Arnage, concernant l'immeuble cadastré section AA n°68 et 102, d'une superficie de 645 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme GROUARD Christine et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

## Délibération N° 2023-35

**Objet de la délibération** : Protection fonctionnelle des Elus

Face au fléau actuel de violences et agressions commises envers le Elus locaux, Mr le Maire propose de prendre une assurance de protection des Elus

## Délibération N° 2023-36

**Objet de la délibération** : Choix d'un blason communal

Lors de la réunion du conseil municipal en date du 9 juin 2023, Monsieur le Maire exposait aux Elus qu'aucune disposition législative ou réglementaire n'encadre spécifiquement les conditions dans lesquelles les communes arrêtent leurs signes distinctifs pour un blason.

La détermination de ces signes relève donc du principe de libre administration des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, décide pour le blason de la commune de porter son choix sur la description héraldique suivante :

Taillé abaissé à la barre ondée d'azur : Ecartelé en chef, au premier d'azur à la fleur de lys d'or, au deuxième d'argent à l'arbre arraché de sinople, au troisième de sinople au chevreuil passant d'argent, au quatrième de sinople à trois épis de blé d'or rangés en fasce, en pointe, de gueules au château d'argent ; le tout entouré d'or.

## Questions diverses :

- Mr le Maire expose au conseil municipal qu'une demande pour un plan d'épandage du BY-CLACEL sur la commune a été formulée par le site de la Papèterie Le Bourray pour élargir le périmètre d'épandage, le conseil municipal donne un avis favorable.
- Permanences pour la distribution des sacs poubelle, vendredi 5 et 12 janvier de 16 h à 18h30, et samedi 6 et 13 janvier de 9h à 12 h
- Vœux du Maire fixés au 12 janvier à 20h
- Dossier pour la pose de 6 caméras (Citéos) a été déposé en Préfecture
- Eclairage public → DETR - CTRE pour subventions
- Zone naturelle économie d'énergie → tracker photovoltaïque
- 

Le Maire clôt la séance à 21h05